



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Concours d'entree

Question écrite n° 48729

Texte de la question

M. Charles Josselin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le coût d'inscription aux concours communs de la filière physique et technologie pour 1997. Les étudiants en classe préparatoire aux grandes écoles, souhaitant intégrer l'Ecole supérieure de Cachan ou les Arts et Métiers, s'étonnent du nouveau mode de recrutement mis en place par ces écoles. En effet, les établissements ont créé une banque unique de données où chacune des écoles attribue à chaque épreuve le coefficient qu'elle souhaite. Cette modification qui avait pour objectif de réduire le coût global des inscriptions a, au contraire, induit un surcoût d'un montant de l'ordre de 10 000 francs. Cette sélection par l'argent est particulièrement déloyale, notamment pour les familles aux revenus modestes, d'autant que ce changement n'a été communiqué qu'après l'engagement des étudiants au sein de sections dont ces écoles sont l'unique débouché. En conséquence, il lui demande quelles mesures sont envisageables pour pallier cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Josselin Charles](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48729

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 902